

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 AVRIL 2009 A 18H30 A PUIVERT

PRESENTS : Mr ETTORI, Mr LEFEBVRE, Mr BACHERE, Mme BACHERE, Mr BENET, Mr BOUDLET, Mr BOUTILLER, Mr TORRES, Mr BENEDET, Mme PIQUEMAL, Mme ROUSE, Mme CABANIE, Mme PIANZOLA, Mr BERENGUER, Mme GARROS, Mr VIDAL, Mme FONTANEAU, Mr MONTORO, Mr LAFFONT, Mme CANET, Mr PENANDO, Mme LEMINEZ, Mr MARTINEZ, Mr GAUVRIT, Mr PATISSON, Mr BACAVE, Mr GUILHAMAT, Mme FERRIE, Mr BAUZOU, Mr COEFFARD, Mr CLERGUE, Mr SALVAT.

Monsieur le Président remercie Monsieur le Maire de PUIVERT et accueille l'assemblée. Il nomme ensuite un secrétaire de séance, Mr Paul COEFFARD et après avoir lu le compte rendu de la précédente assemblée, donne lecture de l'ordre du jour.

Monsieur le Président demande s'il est possible de rajouter à l'ordre du jour un point concernant la désignation des délégués titulaires et suppléants du COLERPA et du CODERPA (Comités locaux et Départementaux des Retraités et des Personnes âgées de la Moyenne et Haute Vallée de l'Aude).

1) C.O.L.E.R.P.A. ET C.O.D.E.R.P.A

Monsieur le Président indique qu'il est nécessaire de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant de la collectivité au sein de ces institutions.

Monsieur le président précise qu' au mandat précédent, Madame WYRWICH était titulaire et il était lui-même suppléant. Monsieur le Président propose que Monsieur Lucien CLERGUE (vice-président délégué au service social) devienne titulaire et se propose comme suppléant.

VOTE POUR A L'UNANIMITE

2) INFORMATIONS MAISON MEDICALE

Monsieur le Président indique l'avancement du projet sur la maison médicale et précise qu'une étude de faisabilité des locaux est en cours et que lors de la deuxième réunion du groupe de travail, les professionnels de santé ont émis leur préférence vers 2 locaux potentiels à savoir l'ancienne usine Franzone en n°1 et l'ancien hôpital local partie maison de retraite en n°2.

Monsieur le Président indique que l'architecte Manuela CROSSMAN qui travaille actuellement sur le projet d'extension du musée du Quercorb, a accepté de réaliser un travail d'esquisse pour étudier la faisabilité des deux sites.

Concernant les avantages fiscaux en cas de regroupement de professionnels de santé en maison médicale, Monsieur le Président précise que les services fiscaux de Limoux ne peuvent pas se projeter au delà du 31/12/2009, date limite actuelle de la législation en vigueur. Toutefois, selon l'actuelle législation, les réductions d'impôts

sur les bénéfiques ne sont valables qu'en cas de création d'activités (création de sa propre clientèle) et non en cas de reprise ou de regroupement.

Concernant la classification du territoire, le Chalabrais étant actuellement considéré comme ayant « un très bon accès au soin », Monsieur le Président indique qu'un courrier va partir à l'attention du directeur de l'URCAM et de l'ARH, pour demander la réévaluation de la situation localement

3) INFORMATIONS CONCERNANT L'AVANT-SOIREE DU FESTIVAL

Monsieur le Président rappelle que le samedi 25 avril 2009 à Caudeval, Marie-Bénédicte Lemaire a présenté la programmation du festival 2009. La chorale « on n'est pas couché » programmée pour l'occasion a attiré une centaine de spectateurs. Monsieur le Président indique le bilan de l'opération, prévue au budget du festival 2009 :

Coût du spectacle : 600 €
+ SACEM : 100 € ?

Recettes : 79 entrées payantes soit 395 €

Monsieur le Président précise que le public local était d'environ 20 – 25 personnes et près de 70 personnes venaient de l'extérieur (Toulouse, Pamiers, etc.) : c'est donc un succès en matière de promotion du territoire

4) INFORMATIONS CONCERNANT LA COMPETENCE SUR LES ENERGIES RENOUVELABLES

Monsieur le Président indique que la Communauté de Communes du Chalabrais a reçu un courrier de la Sous-Préfecture concernant le transfert des communes vers la Communauté de Communes du Chalabrais de la compétence « étude d'opportunités d'implantation d'énergies renouvelables en tenant compte des contraintes d'environnement ». Ce courrier explique que la transmission tardive de la délibération de la commune de Chalabre n'empêche pas son état exécutoire et compte tenu de sa position non favorable, implique que cette compétence n'est pas transférée.

5) TAUX IMPOSITION 2009

Monsieur le Président rappelle que le produit fiscal nécessaire à l'équilibre du budget est de 471 985€, ce qui entraîne une modification des taux des quatre taxes à savoir :

	2009
TAXE D'HABITATION	3.26
TAXE FONCIERE BATIE	9.54
TAXE FONCIERE NON BATIE	38.04
TAXE PROFESSIONNELLE	5.97

VOTE POUR 13
CONTRE 19

Au vu de ce résultat, Monsieur le Président suspend la séance à 19h30.